

Image not found or type unknown



Adoption simple d'un majeur

Par **alain**, le **16/02/2010** à **16:43**

Bonjour,

Nous aimerions que notre patrimoine soit partagé après le décès du dernier vivant en 3 parts égales entre les 2 enfants (majeurs) de ma femme et notre neveu (24 ans).

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté des biens, et avons fait chez le notaire un donatation au dernier vivant.

Nous avons entendu parler de l'adoption simple .

Est-ce la meilleure solution, si oui quelle est la démarche à suivre?

Y a-t-il une autre solution ?

Merci d'avance pour votre réponse